

Directeur d'exploitation cinématographique

RNCP23696 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 7
Code(s) NSF	323w
Code(s) ROME	G1403
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Date d'échéance	25/07/2020

Certificateur(s)

ECOLE NATIONAL SUPERIEURE DES METIERS DE L'IMAGE ET DU SON · SIRET : 42150644500012

Ecole nationale supérieure des métiers de l'image et du son (La Fémis)

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

Le directeur d'exploitation cinématographique est un cadre assurant la direction d'une ou de plusieurs salles de cinéma, d'un ou de plusieurs complexes. Il en organise l'activité et en gère l'exploitation d'un ou plusieurs établissements de spectacles cinématographiques dans ses dimensions techniques, commerciales, humaines et financières selon les règles de sécurité des biens et des personnes.

Ses principales activités sont les suivantes :

Organisation générale de l'exploitation : Le directeur détermine et met en place l'organisation matérielle et technique du spectacle cinématographique.

Ressources humaines : Il coordonne l'activité de son équipe et mène des actions de gestion des ressources humaines (recrutement, formation, élaboration des plannings...).

Comptabilité, gestion : Il effectue la gestion comptable et administrative de son ou ses cinémas. Il est souvent amené à gérer les dossiers de subventions.

Communication : Il conçoit et coordonne des actions de communication sur les activités de la structure. Il assure les relations extérieures et la promotion des établissements et des films. Il peut être amené à produire ou faire produire en interne des documents de communication.

Programmation et animation : Il peut programmer lui-même ses établissements ou gérer les relations avec un programmateur externe. Il met en place des animations et programmations spécifiques.

Technique et sécurité : Il contrôle l'entretien des équipements et prend les décisions en matière d'investissements techniques. Il est responsable de la bonne application de la législation et de la réglementation en vigueur en matière de sécurité des bâtiments et des personnes.

Direction générale et développement : Le directeur est amené à développer l'activité d'une entreprise d'exploitation cinématographique. A haut niveau le directeur d'exploitation est susceptible de participer à la représentation de la profession cinématographique dans sa région. Il peut être appelé à superviser l'activité de plusieurs directeurs, et à travailler depuis le siège social d'une entreprise d'exploitation cinématographique. Il peut travailler à l'ouverture et à la construction de nouveaux cinémas.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Compétences attestées des titulaires de la certification :

- Gérer le budget d'un ou plusieurs cinémas : établir le budget prévisionnel, en contrôler l'exécution
- Diriger les ressources humaines d'un cinéma : organisation de l'équipe, recrutement, établissement des plannings,

maîtrise la masse salariale

- Concevoir la programmation d'une salle de cinéma
- Animer une salle de cinéma dans le cadre de dispositifs nationaux ou d'initiatives personnelles
- Animer une séance et parler en public
- Mettre en œuvre des éléments de communication autour d'un établissement et de son programme
- Superviser l'équipement, l'entretien et la sécurité du bâtiment.
- Construire et entretenir des partenariats institutionnels et professionnels
- Concevoir et mettre en œuvre un projet de création ou de gestion de salle.

Blocs de compétences

RNCP23696BC01 — Programmer sa salle de cinéma

LISTE DE COMPÉTENCES

compétences évaluées :

Définir une ligne éditoriale de programmation et/ou s'adapter à une ligne éditoriale préétablie

Sélectionner des films en estimant le potentiel artistique et commercial des films choisis

Etablir une grille de programmation

en tenant compte des caractéristiques de sa salle, de son public et des périodes de fréquentation

Identifier les activités, les contraintes et les enjeux des distributeurs

Savoir lire et interpréter les résultats au box-office

modalités d'évaluation :

établir une grille de programmation prévisionnelle pour leur cinéma en se basant sur les agendas de sortie dans les deux mois à venir.

attestation :

le bloc fait l'objet d'un certificat

RNCP23696BC02 — Animer sa salle

LISTE DE COMPÉTENCES

compétences évaluées :

Présenter un film, mener une discussion autour d'un film

Aptitude à parler en public

Situer les films dans leur contexte historique, artistique et cinéphilique

Identifier les partenaires (associations locales, écoles)

Identifier les dispositifs d'éducation à l'image

modalités d'évaluation :

Exercice de présentation de film

Présentation et animation d'une séance autour d'un film. une courte introduction avant le film, puis après le film, un commentaire dans les conditions d'une vraie séance publique. La présentation doit inclure une mise en contexte du film dans l'histoire du cinéma, dans la carrière du réalisateur, des éléments de contextualisation historiques et esthétiques. Les stagiaires doivent aussi veiller à mener le débat, à faire réagir le public composé des autres stagiaires

attestation

:

le bloc fait l'objet d'un certificat.

RNCP23696BC03 — Communiquer sur son établissement et son programme

LISTE DE COMPÉTENCES

compétences évaluées :

Identifier les différents supports de communication et leurs spécificités

Communiquer sur ses choix et ses besoins

Maîtriser les techniques de communication écrites

modalités d'évaluation :

réaliser un document servant à la communication de son cinéma. Ce peut être une brochure, une affiche ou un document internet (newsletter, page Facebook). Présentation orale assortie d'un document.

attestation :
le bloc fait l'objet d'un certificat.

RNCP23696BC04 — Gérer financièrement, comptablement et administrativement son cinéma

LISTE DE COMPÉTENCES

compétences évaluées :

Etablir et présenter le

budget d'un cinéma selon les normes

Identifier les différentes sources de subvention existantes

Gérer sa comptabilité : comptes hebdo, trésorerie, caisses

Vérifier la gestion de son exploitation (états financiers, déclarations fiscales et sociales)

Utiliser les outils de gestion et les outils spécifiques à l'exploitation (Bordereaux de recettes, TSA...)

modalités d'évaluation :

Exercice budgétaire et comptable

Les stagiaires doivent remplir un tableau de budget prévisionnel et d'un compte de résultat annuel de leur cinéma (ou d'un cinéma fictif de leur choix). Le modèle de tableau utilisé correspond aux documents à remplir dans les dossiers de subvention du CNC, les stagiaires sont donc amenés à travailler sur un document professionnel. Cet exercice donne lieu à une présentation orale assortie d'un document à rendre.

attestation :

le bloc fait l'objet d'un certificat

RNCP23696BC05 — Diriger une équipe

LISTE DE COMPÉTENCES

compétences évaluées :

évaluer les besoins, définir les postes et budgéter

une équipe d'une salle de cinéma

Animer une réunion

Mener un entretien d'embauche, d'évaluation

Définir la politique d'accueil

modalités d'évaluation :

Dans le cadre d'un dossier DSP, le stagiaire doit définir la politique d'accueil, les postes, organiser le travail de son équipe et budgéter le coût du personnel

Mise en situation et jeux de rôle : entretien d'évaluation, d'embauche

attestation :

le bloc fait l'objet d'un certificat

RNCP23696BC06 — Superviser l'équipement, l'entretien et la sécurité du bâtiment et assurer la sécurité du public

LISTE DE COMPÉTENCES

compétences évaluées :

concevoir un projet de construction, d'agrandissement ou de rénovation d'un cinéma

Savoir situer un cinéma dans son environnement

respecter les normes techniques et de sécurité

modalités d'évaluation :

Exercice d'architecture et d'aménagement individuel présenté en classe

Présentation orale qui consiste à commenter une photo satellite de son cinéma, en insistant sur l'emplacement dans l'aménagement urbain, l'environnement, les infrastructures de transport. Description technique des équipements et des normes d'accessibilité de son cinéma en regard du diagnostic d'accessibilité de son cinéma

attestation :

le bloc fait l'objet d'un certificat

RNCP23696BC07 — Mener une stratégie de développement

LISTE DE COMPÉTENCES

compétences évaluées :

Concevoir, construire et argumenter un projet de développement d'un cinéma

Situer son cinéma dans son contexte social, historique, politique, économique, artistique
 Déterminer des objectifs de développement cohérents
 Procéder à des enquêtes, des études de marché pour connaître et développer son public potentiel
 Analyser le contexte géographique et l'aménagement de son établissement
 Définir et analyser la concurrence, les autres propositions des cinémas de la même périphérie CE présenter le paysage socio-économique, professionnel et institutionnel, du secteur et de son cinéma
 Faire une veille sur les évolutions juridiques et évaluer les conséquences sur son activité
 Identifier les contraintes, les objectifs et les enjeux des différents partenaires locaux
 Optimiser les partenariats locaux (locations de salle, vente des espaces publicitaires)
 modalités d'évaluation :
 En fin de formation, les stagiaires participent pendant trois jours à un exercice de réponse à un appel d'offre de délégation de service public (DSP). La DSP consiste pour une collectivité à déléguer à un exploitant privé la gestion d'un cinéma qu'elle possède. Les dossiers de réponse à des DSP sont des présentations de projets de gestion de salle très complets : budget prévisionnel, choix de l'entité juridique, moyens humains, projet de programmation, projet d'animations, outils de communications, investissements techniques. Les stagiaires devront présenter leur projet devant un jury professionnel.
 Mémoire de recherche sur un aspect du métier choisi à partir d'une problématique tirée du projet professionnel. Ce travail de recherche implique l'étude de documents (ouvrages, articles etc.), des enquêtes sur le terrain (entretiens, visites), la rédaction d'un texte laissant apparaître une analyse de l'environnement socio-économique, institutionnel et juridique de l'activité d'un directeur d'exploitation.
 L'aboutissement du mémoire concrétise une réflexion, une vision personnelle sur le domaine, et donne une expertise sur l'un des aspects de l'exploitation.
 Il donne lieu à une soutenance devant un jury professionnel
 attestation :
 le bloc fait l'objet d'un certificat

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Exploitation cinématographique

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Directeur d'exploitation, directeur d'agglomération, directeur de cinéma, directeur adjoint

Emplois exercés en tant que salarié, selon le statut de l'entreprise :

- entreprise privée (SARL, etc) : c'est le cas des grands groupes ; dans certains circuits les établissements peuvent eux-mêmes avoir un statut juridique autonome ; beaucoup de cinémas indépendants ou de petits circuits sont également des entreprises privées ;
- cinéma associatif, géré par un bureau de bénévoles, qui peut recruter des employés ;
- cinéma municipal en régie direct : les employés, dont le directeur, sont directement employés par la commune ;
- cinéma municipal en délégation de service public : la commune signe une convention d'exploitation avec une association ou une entreprise privée ; les personnels et directeurs sont rémunérés par l'entreprise qui doit rendre des comptes à la commune délégataire.

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

Aux termes des articles L. 212-2 à L. 212.5 du code du cinéma et de l'image animée, les personnes dont l'activité a pour objet l'exploitation d'un établissement de spectacles cinématographiques doivent être titulaires d'une autorisation d'exercice accordée par le président du Centre national du cinéma et de l'image animée. La délivrance de l'autorisation est subordonnée à l'homologation de l'établissement de spectacles (articles L. 212-14 à L. 212-17 du code du cinéma et de l'image animée). Sur le plan de la sécurité, une autorisation d'exploiter l'établissement est délivré par la commission départementale de sécurité (réglementation ERP).

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Modérée (3/5) Moyenne pondérée par l'emploi ; les familles ci-dessous s'échelonnent de 3 à 4 sur 5.
Salaire médian (mensuel)	2 263 €
Familles professionnelles (FAP)	S2X81 — Agents de maîtrise de l'hôtellerie et de la gestion des structures de loisirs · tension 3/5 (Modérée) S3X90 — Patrons et cadres de l'hôtellerie et de la restauration · tension 4/5 (Élevée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	8 922
Jugés difficiles à recruter	35 %
Emplois saisonniers	33 %
Familles professionnelles (FAP)	S2X81 — Agents de maîtrise de l'hôtellerie et de la gestion des structures de loisirs S3X90 — Patrons et cadres de l'hôtellerie et de la restauration

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation continue, Contrat de professionnalisation, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, VAE

2 professionnels de l'exploitation cinématographique en activité : un employeur et un salarié

2 représentants de l'autorité délivrant la certification (La Fémis) : le directeur d'atelier et le responsable de la formation continue

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement 25/07/2020

Liens avec d'autres certifications

NOUVELLE(S) CERTIFICATION(S)

RNCP35096, RNCP38040

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

LA FEMIS - 6 rue Francoeur - 75018 Paris

formation.continue@femis.fr

LA FEMIS

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/23696/>